

FICHE DE POSTE N°4-21

PROFESSEUR, PROFESSEURE EN ECOLE A PROJET PEDAGOGIQUE INNOVANT

Type d'emploi	Professeur, professeure en école à projet spécifique innovant
Établissement	Ecole élémentaire de l'académie de Paris de 12 classes
Nature du poste	Professeur des écoles
Qualification demandée	Un engagement à mettre le projet innovant en oeuvre est indispensable. Le professeur ou la professeure devra s'engager à passer l'entretien de direction en vue d'être inscrit(e) sur la liste d'aptitude dans les 5 ans suivant sa prise de poste dans l'école. L'objectif est d'assurer la mission de Directeur d'Ecole, poste dévolu à tour de rôle à un des PE de l'école après au moins 5 années d'exercice. Un travail d'équipe, en coopération et collégialité, est requis au niveau école et entre PE d'un même niveau de classe.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2025
Organisation du temps de travail	Le professeur ou la professeure inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis(e) aux obligations de services inscrites dans les textes en vigueur. Il/elle sera appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des activités liées au projet de l'école en dehors des horaires scolaires. Il/elle sera appelé(e) à organiser et encadrer des événements en lien avec le projet (notamment les départs en classe de découverte chaque année). Le professeur ou la professeure pourra également être amené(e) à prendre en charge des temps périscolaires, avec comme employeur la Ville de Paris, afin d'assurer la continuité pédagogique sur tous les temps éducatifs. Afin de lui permettre de mettre en oeuvre le projet innovant dans les meilleures conditions, son temps de formation sera consacré à l'expérimentation. Une inscription sera privilégiée, à sa demande, à des parcours de formation proposés par le CNR Cardie.
Création du poste	Création de poste
Lieu d'exercice	Ecole Vitruve Josseaume - 3-5-7 passage Josseaume 75020 Paris - Circonscription 20D. Horaires actuels: 9h00-12h et 13h30-16h00 tous les jours et le mercredi de 10h00 à 12h00.
Autorité hiérarchique	IEN 20 D

DESCRIPTION DES MISSIONS

L'innovation est un levier de transformation des pratiques pédagogiques au service des apprentissages des élèves. Le projet pédagogique innovant encourage et valorise la capacité d'expérimentation et d'innovation des équipes enseignantes en collaboration avec les partenaires de l'Education Nationale.

- Répondre à des besoins identifiés des élèves ou des équipes pédagogiques et éducatives ;
- Repenser les mises en œuvre pédagogiques en vue d'une amélioration des résultats des élèves;
- Renforcer les liens avec la recherche ;
- Engager la communauté éducative dans une logique de développement professionnel, individuel et collectif.
- Évaluer les effets produits par une autre organisation, d'autres manières de travailler, d'enseigner ou d'apprendre, d'autres gestes professionnels...

PROFIL DE COMPÉTENCES

Le rôle du professeur ou de la professeure des écoles est prépondérant dans la mise en œuvre du projet innovant.

- Assurer la continuité des apprentissages et la cohérence éducative sur toute la journée.
- Renforcer l'autonomie des enfants dans leurs apprentissages par différents moyens: à travers les responsabilités école, à travers les projets collectifs, à travers l'autoévaluation des apprentissages, à travers les départs en classes découverte.
- Mettre en place une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement et toutes les violences scolaires à travers des séances hebdomadaires de régulation de conflits.
- Promouvoir et faire vivre les valeurs de laïcité et du vivre ensemble, à travers des pratiques de coopération et d'entraide et la mise en place de Conseils d'Ecole hebdomadaires.
- Professionnel.
- Réfléchir à sa pratique, seul et entre pairs, et réinvestir les résultats de son analyse dans l'action.
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires de recherche de l'Education Nationale et de ses partenaires (CNR Cardie, FESPI...)
- S'engager dans une démarche collective et individuelle de formation et de développement professionnel
- Impulser une démarche innovante pour l'école, propice au travail en collectif.
- Travailler en étroite collaboration avec la Mairie de Paris, pour assurer les temps périscolaires.

CONTACT

- IEN de la circonscription : ien.20d@ac-paris.fr
- A la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : recrutement-specifique1d@ac-paris.fr